

# La Municipalité de Vevey continue la bagarre

## Logements

**Le dépôt du préavis sur les locatifs communaux devait apaiser les esprits. La dispute se déplace sur la question des concierges**

En avril, un communiqué montrait que la Municipalité de Vevey jouait la carte de l'apaisement: un préavis devait être déposé «avant l'été», étudiant pour les logements communaux leur externalisation (défendue après revirement de trois des membres de l'Exécutif) mais aussi l'internalisation (soutenue par la minorité des deux Vevey Libre).

Ce document pour l'avenir des locatifs communaux (433 objets, dont 298 logements) sera déposé le 14 juin aux élus et a été présenté aux médias ce lundi. Une conférence de presse sous haute tension au lieu du «gain de paix» attendu, Michel Agnant (Vevey Libre) n'hésitant pas à se déclarer «censuré». Ce dernier a ouvertement rompu la collégialité, qualifiant la réflexion de «bête ou antidémocratique», affirmant que la syndique n'a «pas compris son rôle» et que «la Municipalité dys-

fonctionne car ne respecte pas la parole donnée».

Pourtant, le préavis propose tant internalisation (gestion par la Ville) qu'externalisation (gestion technique par des régies). Charge à l'organe délibérant de trancher: «Puisque nous n'arrivons pas à nous déterminer en Municipalité, le Conseil communal devra choisir un modèle, ce qui nous soulage et va nous aider», a lâché Étienne Rivier, municipal actuellement chargé des Gérances. Alors pourquoi un tel courroux de Michel

Agnant? Le statut des concierges le dérange: plutôt que de les faire dépendre du Service du logement (que Michel Agnant chapeaute et où sera prochainement transféré le Service des gérances), les concierges seront rattachés à la Direction de l'architecture. Selon un camp, il y a une logique à ce qu'ils dépendent du service auquel ils doivent rapporter les éventuels travaux à effectuer dans les appartements de la Ville. Michel Agnant n'est pas de cet avis: «Les concierges doivent dépendre du Service

des affaires sociales et du logement: répartis dans des secteurs, ils doivent servir de vecteurs d'intégration pour éviter les phénomènes de ghettoïsation.»

L'internalisation devrait coûter 100 000 fr. par l'engagement d'un gérant qualifié. Michel Agnant conteste ce chiffre: «Nous effectuons déjà un travail à double, en vérifiant toutes sortes de factures des régies. De plus, les régies génèrent des coûts cachés - comme des frais de représentation en cas de litige.»

**ST.A.**

## Commentaire

### Vivement que le 5<sup>e</sup> arbitre siffle la fin du match

**Stéphanie Arboit**  
Journaliste  
Vaud & régions



«Tout ce que nous vivons n'est que la conséquence d'avoir voulu m'empêcher de mettre mon nez dans les gérances.» Michel Agnant

lie le volet Simplon 48 de l'affaire Girardin (locaux dont le bail est au nom de Vevey, mais occupés par la société de l'élu PS) au conflit qui a éclaté à l'Exécutif. De l'autre côté du ring, Michel Agnant est vu comme incapable de respecter les règles telles que la collégialité. S'il suspend Lionel Girardin, le Conseil d'État nommera un

remplaçant à l'Exécutif. S'immiscer ainsi dans l'autonomie communale paraît surprenant. Mais pourrait s'avérer le seul moyen de stopper les querelles intestines. Un cinquième arbitre pour siffler la fin de cette partie attristante. Pour que les deux camps cessent de camper sur leurs positions et se rappellent enfin que la politique est faite de compromis.